

L'étang de Chancelade

Distance

↔ 10.5
km

Durée

🕒 3h00

Difficulté

📊 Modéré

Dénivelé

📈 +120
m

Balisage

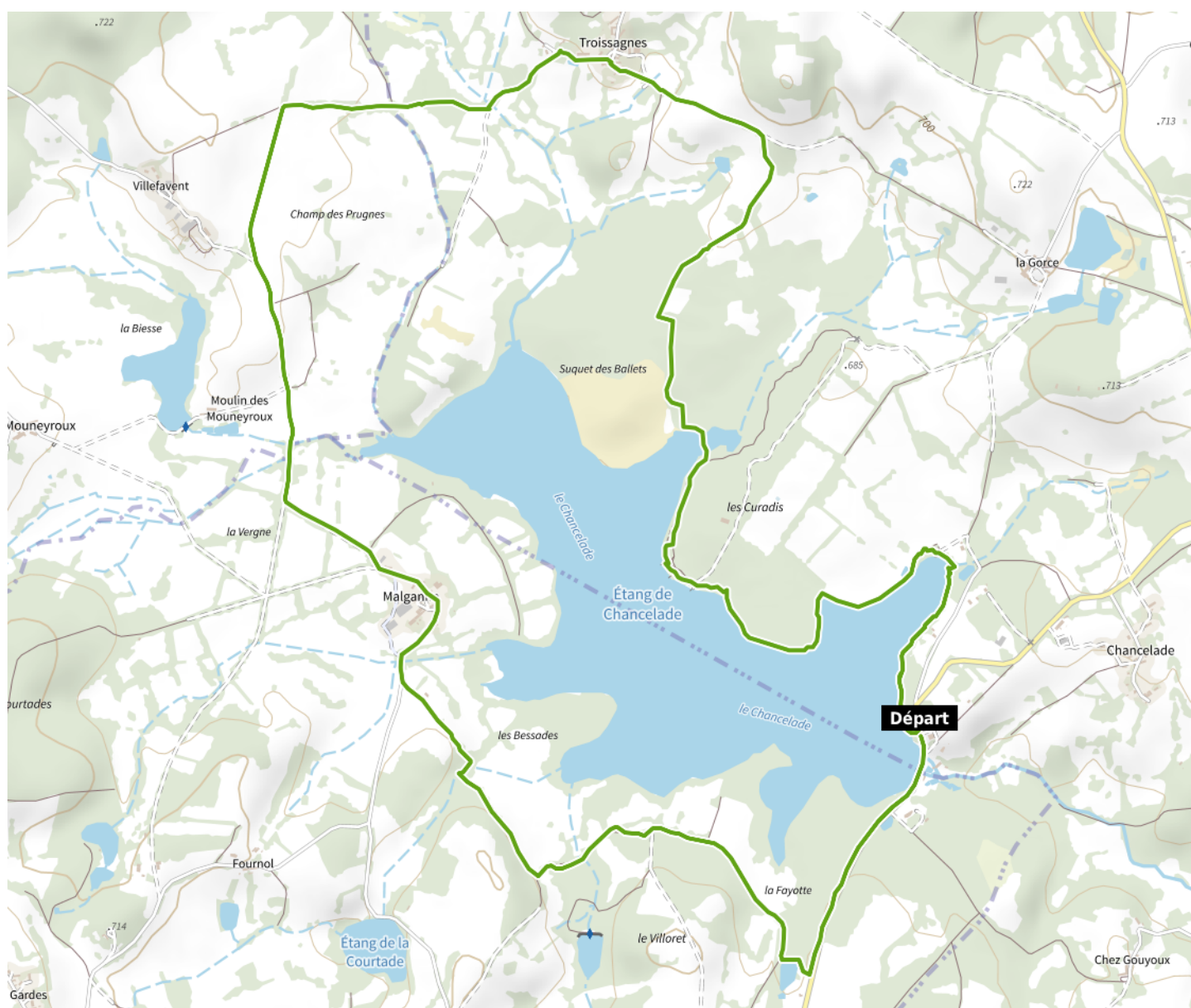
🟡 Jaune

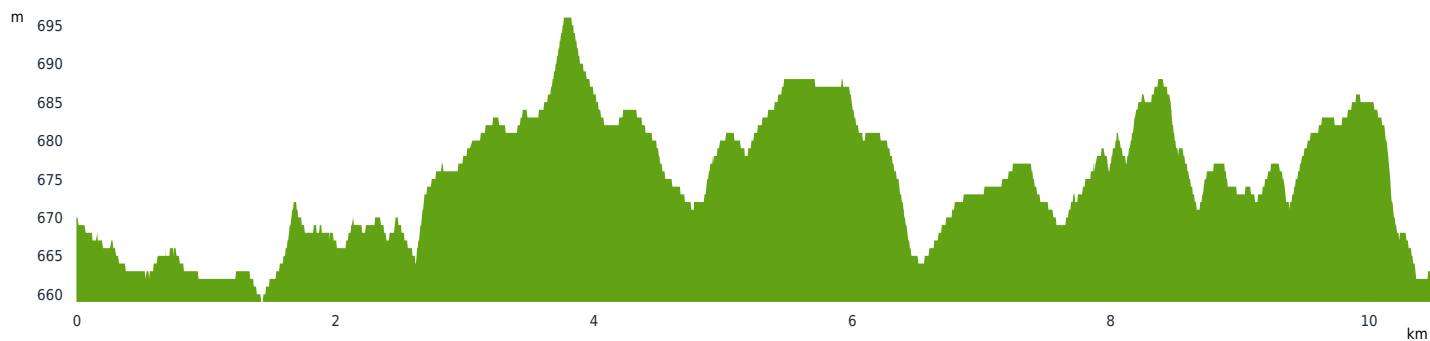


Chiens autorisés — Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en raison de la présence de troupeaux.

Présence de troupeaux et chiens de protection

Itinéraire





Point de départ

Ville de départ

Charensat

Adresse de départ

Entre Charensat et Montel-de-Gelat (sur la D13)

63640 Charensat

Accès au point de départ

Sur la D13, entre Charensat et Montel-de-Gelat. Parking en face du

« Chancelade Hôtel » à l'extrémité de la digue de l'étang.

Description du parcours

L'immensité de cet étang inspire le calme et la rêverie. Un observatoire rend l'espace propice à la découverte de la faune et la flore, notamment les oiseaux migrateurs. Cet étang est aussi un lieu de rendez-vous privilégié des pêcheurs de brochet.

Détail du parcours étape par étape

Étape 1 : Aller jusqu'à l'étang et partir à droite sur le sentier longeant la berge. Laisser un chalet en rondins sur la droite, passer deux pontons d'observation et aller jusqu'à une passerelle.

Étape 2 : La traverser et continuer le chemin qui s'éloigne de l'étang, franchir une barrière, poursuivre après la sortie du bois jusqu'à un carrefour en T. Prendre à gauche pour atteindre le village de Troissagnes. Dans le hameau, descendre à gauche et, à la sortie, emprunter le chemin à gauche. À 250 m, prendre le chemin de droite et le suivre jusqu'à une croix dans un carrefour.

Étape 3 : Tourner à gauche et poursuivre pendant 2 km en restant à gauche jusqu'au village de Malganne. Le traverser en restant à gauche ; 200 m après la sortie du village, prendre un chemin montant à gauche. Le suivre jusqu'à un ruisseau qu'on longe sur quelques mètres avant de le traverser à gué. Continuer jusqu'à une fourche (croix). Descendre à gauche, rejoindre un large chemin dans un virage ; l'emprunter à gauche jusqu'à la route D13. Partir à gauche pour rejoindre le point de départ.

Randonnée proposée et gérée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme - PDIPR.